



Département de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BLAYE
C.P. 33620

CANTON le NORD GIRONDE
Téléphone : 05.57.68.64.09

MAIRIE DE CEZAC

ARRETE DE VOIRIE 2026-39

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION « Rue des acacias »

Le Maire de la commune de Cézac,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux sur la rue des Acacias par les services techniques communs ;

Considérant qu'il convient, pour assurer la sécurité des usagers et des agents intervenant sur le chantier, de réglementer temporairement la circulation pendant la durée des travaux ;

-ARRÊTE-

Article 1er : Réglementation de la circulation

La circulation de tous les véhicules sera interdite sur la rue des Acacias, sauf véhicules de secours, du jeudi 29 octobre 2026 et pendant la durée des travaux, afin de permettre la réalisation de ces travaux. Les dispositions du présent arrêté seront applicables pendant toute la durée du chantier.

Article 2 : Déviation

Pendant la période de fermeture, une déviation sera mise en place pour les usagers.

L'itinéraire de déviation empruntera :

- la voie communale n° 101 ;
- la route départementale n° 249 (RD 249).

La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place afin d'informer les usagers de la fermeture de la voie et de leur indiquer l'itinéraire de déviation.

Article 3 : Signalisation et sécurité du chantier

La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place et maintenue pendant toute la durée des travaux par les services techniques communs.

Les agents intervenant sur le chantier veilleront à assurer la sécurité des usagers et des riverains.

L'accès aux services de secours et aux véhicules prioritaires devra être préservé dans la mesure du possible et selon les contraintes du chantier.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié, affiché en mairie et adressé à la brigade de gendarmerie de St Savin ainsi qu'au SDIS à St Savin.

Fait à Cézac, le 23 oct. 26.

Le Maire,

Nicole PORTE

